

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr. ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 fr.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. ; Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 31, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 49, 3 49, 5 58, 8 43, 10 11, 11 25, s. Lille à Roubaix, 5 30, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 8 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 21, 8 23, 9 21, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 1 43, 3 43, 5 43, 7 43, 9 43.

ROUBAIX, 4 JANVIER 1874

BULLETIN DU JOUR

Nous engageons beaucoup nos lecteurs à suivre avec plus d'attention que jamais les événements qui se déroulent dans la République espagnole. Il y a là tous les éléments d'une étude très-instructive pour les Français.

Les Cortès ont fait leur rentrée avant-hier, et dès ce matin, le télégraphe nous apporte d'intéressantes nouvelles de Madrid. Après la lecture du message de M. Castelar et une discussion qui a dû être passablement orageuse, on a procédé au scrutin et le ministère a été battu par deux fois, à l'énorme majorité de 120 voix. Il ne restait plus à M. Castelar qu'à donner sa démission... mais ici, nous laissons parler le télégraphe :

« Le ministère de M. Castelar, dit la dépêche Havas, a été battu à la Chambre par deux fois, et on allait y substituer un gouvernement qui eût été la ruine de l'armée et du pays. Le général Pavia a dissous l'Assemblée et occupé le palais des Cortès. » En d'autres termes, M. Castelar a eu recours à un coup d'Etat militaire pour se maintenir au pouvoir. La dépêche officielle ajoute que « tous les hommes importants de tous les partis ont accepté cet acte, à l'exception des carlistes et des cantonalistes. » Le pays, dit-elle encore, reste « représenté » par le ministère battu à la Chambre. « Tout s'est passé sans un coup de fusil. » Attendons les nouvelles de demain.

Tandis que la république espagnole se débat dans les convulsions de l'agonie, une petite monarchie voisine, le Portugal, ne songe qu'à se préserver des inconvénients de ce voisinage et à assurer sa tranquillité et sa prospérité. Le jour même où M. Castelar ouvrait les Cortès à Madrid, le roi de Portugal inaugurait la session des Cortès à Lisbonne. Le roi a prononcé un discours d'ouverture dans lequel il fait ressortir les conditions avantageuses des deux emprunts qui ont été émis dans le courant de la dernière année. S. M. constate que le Portugal est en paix avec tous les pays. Elle fait part de ses espérances relativement à la construction de nouveaux chemins de fer.

La Gazette populaire de Silésie annonce que le président supérieur de la province a condamné le prince-évêque à une amende de 200 thalers pour n'avoir pas nommé de titulaire à la paroisse de Proslawitz (cercle de Tarnowitz) et lui a annoncé en même temps que son traitement de 1200 thalers lui serait retenu tant qu'il n'aurait pas procédé à cette nomination conformément aux lois de mai.

Une dépêche adressée de Posen à la Gazette de Cologne dément la nouvelle d'après laquelle l'archevêque Ledochowski se serait déjà rendu à Berlin, où il doit comparaître devant le tribunal ecclésiastique.

Nous lisons dans l'Union :

« Une dépêche de Rome, qui nous arrive à l'instant, nous apprend que les officiers de l'Ordnung vont présenter leurs hommages au Pape en audience privée, et que c'est affaire réglée. »

Les Cortès espagnoles ont ouvert, le 2 janvier, leur session. Les députés ont entendu la lecture d'un long Message du verbeux M. Castelar.

Ce document est bien une des pièces les plus curieuses, les plus solennelles, les plus emphatiques, que la vantardise républicaine et espagnole puisse inspirer à un avocat devenu dictateur.

M. Castelar a trouvé le moyen de s'accabler lui-même d'éloges, de donner des démentis aux théories de toute sa vie, de se contredire à tout propos, et de démontrer que l'Espagne est vraiment trop heureuse de posséder son gouvernement.

Il annonce que Carthagène ne peut manquer de « tomber bientôt aux pieds » de l'Assemblée. Mais c'est du Legouvé, cela ! Si l'Assemblée s'était réunie il y a quatre mois, M. Castelar en aurait dit autant.

Il dénonce « ce drapeau maudit qui » donne à la démagogie l'espoir d'une « résurrection. » Ceci est pure ingratitude. Ce sont les porteurs et les amis de ce drapeau et de cette démagogie qui ont élu M. Castelar député; ce sont eux qui ont renversé la monarchie pour lui substituer la république des avocats — comme en France — et il est monstrueux d'entendre ce Jules Favre ou ce Jules Simon espagnol déclamer contre ceux dont il a tiré son existence politique.

M. Castelar, pour justifier ses actes de dictature, invoque la lutte contre les carlistes, et dit qu'il faut appliquer la politique de la guerre.

Comme M. Thiers, on entend ensuite M. Castelar démontrer qu'il faut consolider la République et grouper autour d'elle toutes les forces du pays. Plus loin, nous trouvons cette phrase qui résume M. Castelar tout entier et avec lui les charlatans de son école :

« On a beaucoup déclaré contre l'armée (?), mais à mesu qu'on avance dans la vie, on voit clairement la nécessité absolue d'avoir une armée. »

A entendre ce langage, on se croirait en France ! Qui donc a déclaré contre l'armée, si ce n'est M. Castelar lui-même et ses nombreux compères républicains-libéraux ? Voilà des bavards à outrance, des pourfendeurs de gouvernements établis, qui ont démolis l'armée, qui l'ont empoisonnée par l'indiscipline et la politique; qui ont passé leur vie à déclamer contre les armées permanentes, et qui, en dernier lieu, ont absolument disloqué, anéanti l'armée espagnole... pour que rien ne fit plus obstacle à leur travail révolutionnaire.

Ils arrivent au pouvoir, à la dictature, et dès lors leur premier acte est de frapper la presse et de proclamer « la » « nécessité absolue d'avoir une armée » pour se défendre contre leurs adversaires.

On voit que les Castelar français et les Jules Simon ou les Jules Favre ou les Gambetta espagnols ne font qu'un. Ils sont étroitement identiques : même comédie libérale, même action dissolvante pour arriver au pouvoir, même conversion subite et autoritaire quand ils sont les maîtres.

Et le peuple indigné, qui les voit jeter

le masque et se moquer de lui, recommencera le lendemain à pousser en avant d'autres comédiens qui lui feront payer les frais du même spectacle.

Terminons par un mot charmant, une perle; Castelar est là tout entier : « L'ordre, l'autorité reposent sur des bases solides. »

Pour parler ainsi de l'Espagne, qui est en plein chaos militaire, politique et financier, il faut avoir l'aplomb des gens de Septembre. Si les Cortès, en écoutant cette phrase extravagante, n'ont pas éclaté de rire, c'est que le sérieux castillan peut résister à toutes les épreuves.

Les députés d'aujourd'hui sont les dignes compatriotes de ce diplomate espagnol qui buvait, sans sourciller, de l'huile de castoreum, parce qu'on croyait lui avoir versé un vin précieux. (Patrie.)

Des Chambres syndicales de patrons et d'ouvriers.

Nous avons déjà plusieurs fois appelé l'attention de nos lecteurs sur les Chambres syndicales de patrons et d'ouvriers. Il se produit en ce moment à Paris au sein de ces associations un mouvement remarquable. Ceux des syndicats qui représentent les intérêts des classes laborieuses, comme ceux composés de patrons, semblent comprendre la nécessité d'établir entre les Chambres des deux catégories des rapports réguliers qui permettent aux patrons et aux ouvriers de s'entendre sur les questions professionnelles et industrielles; de trancher par des délibérations paisibles, les difficultés qui peuvent surgir entre les représentants du capital et ceux de la main-d'œuvre, et éviter ainsi les grèves. Des faits récents prouvent que cette question préoccupe vivement un grand nombre de syndicats, notamment les syndicats de patrons. Ceux-ci, on le sait, existent depuis assez longtemps, grâce à la tolérance de l'administration qui n'applique pas à leur égard l'article 291, ni la loi de 1834, prohibant les associations, et qui a déclaré dès 1868, par l'organe de M. Forcade de la Roquette, qu'elle userait d'une égale indulgence à l'égard des syndicats ouvriers, si ces derniers s'abstenaient de toute immixtion dans la politique. Aujourd'hui, devenues fort nombreuses et groupées autour de trois syndicats généraux dont l'un, l'Union nationale, comprend environ quatre-vingt dix Chambres, les Chambres de patrons ne semblent pas hostiles à la formation des syndicats ouvriers. Elles reconnaissent les avantages qu'offrirait, au point de vue du maintien de la paix industrielle, l'organisation d'une représentation sérieuse de la classe ouvrière, avec laquelle les discussions calmes, modérées, seraient possibles, qui serait nommée en temps de paix, et par suite n'apporterait pas dans le débat, au moment où des dissentiments auraient surgi, l'irritation, l'effervescence de ces mandataires élus aujourd'hui dans le feu de la grève, lorsque les esprits sont échauffés et les passions déchaînées.

LETTE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 3 janvier 1874.

L'année qui commence nous laisse dans la même situation d'atonie, d'anxiété et d'attente. Il devient de plus en plus évident que tout ce qui se fait ou veut se faire en dehors de la seule monarchie possible, ne peut aboutir à aucun résultat utile pour les intérêts du pays. C'est là ce qui est démontré, en très-bons termes, dans le *Reveil de la Province*, par notre confrère, M. Goise.

Ce qui ressort de plus clair de ces essais et de ces tentatives impuissantes, c'est la nécessité, l'impérieuse nécessité d'en venir à la véritable question; ou la monarchie vraie, légitime et chrétienne, ou la république radicale, athée et communarde. Pas de milieu entre ces deux alternatives. Il faut révenir à la monarchie ou subir le radicalisme.

C'est le problème qui était posé au début de 1873, et il reste tout entier à résoudre au début de 1874.

Les parlementaires auront beau pérorer, combiner, calculer, s'agiter, ils ne changeront rien à ce qui est dans la logique imputoyable des événements, dans l'air, comme dit le vulgaire, dans la loi supérieure et divine, qui est l'atmosphère des nations.

Les folies de nos rêves et de nos vaines conceptions semblent avoir fatigué la Providence qui, tout en respectant notre liberté, nous impose maintenant le choix entre la vie et la mort.

Ce résultat, ou si l'on veut cette logique, a déjà saisi et domine tous les esprits. C'est la fin nécessaire, et si les députés ne la comprennent pas et s'obstinent à la combattre par de futiles expédients, elle se fera sans eux et contre eux, et malheureusement aussi contre la France. Voilà ce qui épouvante, et ce que l'Assemblée finira, nous l'espérons, par comprendre. Ce sont les vœux que nous faisons pour elle.

Un certain nombre de membres de la Commission des lois constitutionnelles, des Commissions de décentralisation, de l'armée et du budget sont restés à Versailles pour tenir les travaux prêts à la rentrée de l'Assemblée.

La discussion sur les nouveaux impôts sera probablement terminée dans la soirée du 10; viendront ensuite les débats sur le projet de loi des maires, débats qui seront très-vifs et prendront une grande partie de la semaine, à compter du lundi 12. En prévision du vote assuré du projet de loi, les préfets ont déjà préparé les chefs pour la nomination des maires.

L'interpellation du général du Temple sur les affaires de Rome sera entendue aussitôt après le vote de la loi des maires. Il n'est pas douteux qu'un ordre du jour pur et simple sera adopté sur cette interpellation.

Les journaux enregistrent des bruits de menaces de guerre dirigées contre la France. Dans la diplomatie on ne prend pas ces bruits au sérieux; aucune puissance en Europe, à commencer par l'Allemagne, n'est aujourd'hui en état et n'a envie de faire la guerre. Il ne faut pas oublier que l'Allemagne elle-même et toutes les autres nations de l'Europe ont plus ou moins subi le contre-coup de nos désastres.

DE SAINT-CHÉRON.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

L'association des propriétaires d'appareils à vapeur du Nord de la France, les anciens membres de

En moins de 6 mois, cette association, qui comprenait 300 chaudières lorsqu'elle a été installée, est arrivée à 587; c'est la meilleure preuve des services qu'elle a rendus et qu'elle est appelée à rendre lorsque le temps et l'importance qu'elle acquiert auront permis de compléter son organisation.

Nous croyons devoir reproduire la lettre adressée par le président à chacun des associés :

Monsieur et cher collègue, Dans la dernière réunion du Conseil d'administration de notre Association, l'ingénieur en chef nous a rendu compte des nombreux travaux qui ont été faits, sous sa direction, pendant le premier trimestre de l'exercice 1873-1874, dans les services ordinaires et extraordinaires.

Le nombre des chaudières visitées s'est élevé à 587.

Ce nombre comprend : 472 visites extérieures, 115 visites intérieures.

Les visites intérieures ont été presque toutes faites sur la demande de l'ingénieur, qui avait remarqué dans la visite extérieure des défauts offrant une certaine gravité.

Le Conseil d'administration, frappé des avaries nombreuses reconnues dans les tôles et les rivures et surtout des vices cachés les plus graves qui pourraient être la cause d'accidents terribles, a décidé d'appeler toute votre attention sur l'article II, paragraphe A des statuts qui a rapport aux visites extérieures.

Nous venons donc vous prier de vouloir bien nous prévenir chaque fois que vous aurez des chaudières vidées et nettoyées, pour que nous puissions envoyer un de nos inspecteurs opérer la visite.

Votre demande écrite doit nous arriver huit jours à l'avance.

Nous croyons devoir aussi porter à votre connaissance une décision importante prise par le Conseil, concernant les chauffeurs.

L'ingénieur en chef de notre Association a été frappé de l'insuffisance de connaissances pratiques de la grande majorité des chauffeurs inspectés, et, sur sa proposition, nous avons résolu d'établir, d'un commun accord, avec la Société Industrielle du Nord de la France et la Société des sciences de Lille, un concours pratique de chauffeurs, dont le programme sera ultérieurement arrêté par le Commissaire des trois Sociétés.

Edouard Scarva.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette idée de créer un concours de chauffeurs; les concours de ce genre ont donné à Mulhouse des résultats excellents, et nous ne doutons pas qu'ils ne soient aussi bien organisés à Lille et qu'ils n'y portent les mêmes fruits.

La question de sécurité soulevée par le président de l'association lilloise a la plus grande importance; une association belge analogue s'en préoccupait dernièrement et s'en exprimait ainsi à ce sujet dans son rapport :

Aucun système de surveillance ne donne une sécurité absolue.

L'Association, se basant sur l'expérience faite en Angleterre peut espérer réduire le nombre d'explosions au 1/4 ou au 1/5 de ce qu'il est aujourd'hui, mais elle ne veut pas prétendre à les éviter complètement.

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 5 JANVIER 1874

— 7 —

LA FIANCÉE

DU

MAITRE D'ÉCOLE

PAR HENRI CONSCIENCE

II

— Je n'en sais rien. Casimir probablement, balbutia le jeune homme, presque sans savoir ce qu'il disait.

— Quoi ! s'écria M. Minnens, bouillant de colère, elle aurait refusé ? J'en aurais un coup de sang.

— Non, non, elle a consenti.

— Eh bien, alors, entrez, un verre de vin vous remettra.

— Je suis trop ému, répondit Valentin. La tête me tourne. J'ai besoin de repos. Laissez-moi aller, je vous prie.

Et, en achevant ces mots, il marcha en toute hâte vers la porte.

— Si c'est ainsi, je comprends votre agitation, grômme la fabricant. Reposez-vous un peu. Tout à l'heure j'irai chez vous pour cause de contrat; car nous n'allons pas laisser pousser l'herbe sur ce projet, n'est-ce pas ?

Mais Valentin avait déjà disparu et n'entendit pas ces derniers mots.

III

« Mon cher Henri,

Il y a huit jours, je t'ai écrit que j'avais renoncé à mon mariage avec Hélène, parce que l'avenir de cette union contrainte me faisait reculer. En effet, la vie avec une femme qui ne voit dans son mari qu'un égoïste et un bourgeois doit être un supplice. Et cependant aujourd'hui je viens te dire : C'est décidé, tout a fait décidé, je vais l'épouser.

Ne m'accuse pas de faiblesse, je voudrais échapper à cet avenir menaçant, mais le devoir est inflexible.

Hier est venue ici une femme qui nous a dit, en versant des larmes amères, qu'elle a été la victime de la fausseté de Casimir. Il en a rendu d'autres encore malheureuses.

Cédant aux instances de la mère Minnens, j'ai consenti à faire de nouveaux efforts auprès d'Hélène. Elle m'a reçu avec la même froideur, et elle était convaincue que cette femme était payée par nous pour calomnier Casimir et le lui faire haïr; quel incroyable aveuglement.

Elle est ensorcelée.

Après deux jours de vains efforts pour ouvrir les yeux à Hélène, j'allais renouveler mon refus absolu; il me semblait qu'il n'y avait plus d'espoir. Je revenais d'une triste promenade dans les champs et me disposais à entrer chez M. Minnens pour lui déclarer que mon mariage avec sa fille était tout à fait

impossible et que, dès le lendemain, je quitterais Lisseghem.

Dans ces dispositions, j'arrivai sur la place du village. J'y aperçus Casimir Steenput appuyé contre un arbre et me regardant insolemment avec un sourire ironique. Ce que son regard me disait figea mon sang dans mes veines; mon indignation était telle que, dominé par un sentiment d'averion, je baissai les yeux pour ne pas rencontrer son regard venimeux.

Il triomphait, le méchant ! Son regard disait clairement que, malgré tous nos efforts, Hélène ne s'échapperait pas de ses filets, qu'elle lui appartenait, quoi que nous pussions faire pour la défendre contre lui. Il se moquait de moi et me défiait. Son rire était celui d'un démon triomphant de la défaite d'une pauvre âme. Peut-être eussé-je pu m'oublier, car ma colère furieuse me faisait monter le sang au cerveau; mais heureusement, lorsque je relevai les yeux, Casimir avait disparu.

Cette apparition, ce défi, me donnèrent tout à coup le courage qui m'avait manqué jusque-là.

Non, non, Hélène ne pouvait pas tomber au pouvoir de ce trompeur. Quelques instants plus tard, mon contrat de mariage était signé. Hélène a mis son nom à côté du mien sans rien dire, avec une soumission muette.

Elle sent aussi que nous sommes tous dominés par une implacable fatalité.

« Pauvre Hélène ! elle est toujours aveuglée par ce Casimir, je le sens bien; son amour pour lui est aussi ardent que mon amour pour elle. Aussi ne l'importunerai-je pas des témoignages de mon affection. Je me tairai et ne lui ouvrirai mon cœur que lorsqu'elle sera vaincue par les preuves de mon respect, de mon dévouement, de ma soumission absolue.

Elle a dit que je voulais faire d'elle mon esclave. Je lui donnerai un esclave qui obéira à un signe de son doigt, qui épiera un regard de ses yeux pour prévenir ses moindres désirs. Peut-être retrouverai-je ainsi avec le temps l'amie, la sœur que j'ai perdue. Et qui sait ? le cœur humain est si étrange !

Il y a des moments où je suis le jouet de rêves séduisants. Alors, mon cœur bat de joie, et le monde s'illumine pour moi d'une lumière éclatante. Moi qui, depuis mon enfance, me croyais condamné à une vie triste et solitaire, je vais devenir l'époux d'une belle et pure jeune fille que j'osais aimer en secret d'un amour qui ne devait finir qu'avec ma vie. De pareilles idées suffiraient à me rendre fou de bonheur. Et cependant, mon ami, il y a d'autres moments où l'avenir me fait frémir, et où j'envisage avec terreur l'affreuse existence dont elle me menace. Ces fantômes me poursuivent sans cesse et me font souffrir inutilement, car maintenant il n'y a plus à reculer. Si ma vie doit être malheureuse, je trouverai la

force et le courage dans la conviction que je ne pourrais échapper à cette destinée sans exposer Hélène au malheur, à la misère et peut-être au déshonneur.

Il y a maintenant quatre jours que nous avons signé le contrat. Son père fait l'impossible pour hâter notre mariage. Dans un mois, je serai marié.

J'ai acheté à une heure de marche d'ici un bien de campagne. C'est un vieux petit château rebâti à la moderne, avec un vaste jardin et un parc plein de grands arbres. Hélène aime les fleurs; notre jardin en sera plein. Je ferai construire des serres et des volières. Nous aurons des chevaux et de belles voitures, une calèche surtout.

Je meublerai ma maison de tous les petits objets de luxe qui peuvent plaire à une femme. Je veux pour elle être magnifique et même prodigue. Pourvu que je puisse lui arracher un sourire !

Néanmoins, je ne m'accuse pas d'imprévoyance. Je suis encouragé dans mes efforts par ses parents et par la tante Vleugels. Ils donnent à Hélène, en attendant qu'elle hérite d'eux, une pension annuelle de cinq mille francs, et ils mettent en même temps à ma disposition, pour m'installer, une somme égale à la moitié de ma fortune.

Tu vois bien, Henri, que je suis assez riche pour entourer Hélène de tout le bien-être et de tout le luxe qui peuvent rendre une femme heureuse. Oh ! si elle consentait à l'être ! Si elle